

Brèves Municipales n°21

Séance du 02 septembre 2025

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine principal 2^{ème} classe à temps non-complet

Madame le Maire informe l'assemblée que l'agent qui était en poste au sein de la bibliothèque, bénéficiait d'un contrat aidé jusqu'au 28 août 2025. Face aux difficultés budgétaires de l'Etat, l'accès et les prolongations de ce type de contrat ont été revus et largement réduits.

Madame le Maire laisse la parole à Madame BRUNE qui présente un bilan d'activité de bibliothèque depuis que cet agent est présent de manière permanente, et avec l'aide des bénévoles, à savoir :

- depuis novembre 2023, un système de réservation a été mis en place.
- à partir d'octobre 2024, les amplitudes horaires d'ouverture hebdomadaires ont été doublées
- janvier 2025 : mise en place d'un fonds de D.V.D.
- février 2025 : Désherbage de la bibliothèque en partenariat avec la BDP et les bénévoles
- mars 2025 Informatisation de la bibliothèque.
- depuis mars 2025 : Exemplarisation et catalogage des ouvrages encore non-informatisés.
- depuis 2024 des animations ont été faites, notamment, des cafés littéraires, des journées
- d'animation à thèmes à destination du public et des écoles, animation dans le cadre du printemps des Poètes avec l'accueil d'un poète/conteur et d'un auteur compositeur-interprète.
- l'accueil des scolaires et des périscolaires, en partenariat avec les bénévoles a été amélioré.
- la fréquentation annuelle est passée de 383 passages d'usagers en 2024 à 723 à ce jour.
- le nombre de nouvelles adhésions est de 110 de 2024 à ce jour, avec un total d'adhérents de 185 personnes.
- le budget annuel d'achat d'ouvrages est de 1 500 € par an.
- le nombre de documents appartenant à la BDP est passé de 781 en 2024 à 1 919 en 2025, compte tenu du fait du désherbage effectué.

Pour poursuivre sur cette dynamique au service des administrés, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet, 24 heures hebdomadaires à compter du 15 octobre 2025. Une procédure de recrutement sera lancée.

Bar/Restaurant Le Diland

Madame le Maire rappelle que depuis mars 2025, la collectivité a fait l'acquisition de l'usufruit du Bar/Restaurant le DILAND avant le rachat du bâtiment prévu en 2026. Cette acquisition permet à la collectivité, après avis de l'EPFNA propriétaire du bien, l'utilisation des locaux. Des travaux sont actuellement en cours pour une mise en conformité de l'établissement en vue d'une prochaine mise en location.

Pour information aux membres de l'assemblée, Madame le Maire souligne s'être rapprochée de la C.C.I de Dordogne afin d'obtenir des informations quant au marché du locatif commercial sur ce secteur et fait part des données aux élus présents.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres de l'assemblée à l'unanimité, décident :

- de charger Madame le Maire de solliciter l'accord de l'EPFNA quant à la conclusion d'un bail dérogatoire permettant la mise en location du Bar/Restaurant Le Diland.
- de fixer le montant du loyer à 450 € mensuel révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL).

Décision modificative au budget primitif 2025

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2025, des crédits budgétaires ont été prévus aux fins de procéder aux amortissements des comptes 2802 – 28041581 -280422 – 28046 et 6811, pour un montant total de 15 944 €.

Cette somme était prévisionnelle, après rapprochement avec la Trésorerie, le conseil municipal à l'unanimité décide d'ajuster les crédits comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Article 2802 : ajouter 2 800 €
- Article 28041581 : ajouter 600 €
- Article 280422 : ajouter 1 800 €
- Article 28046 : ajouter 2 400 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Article 6811 : ajouter 7 600 €

Modification de la compétence 12 GEMAPI du Grand Périgueux

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux souhaite modifier ses statuts afin d'y intégrer, dans les compétences facultatives, la compétence « animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Après avoir entendu l'exposé de ce point, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la modification statutaire du Grand Périgueux et le transfert au Grand Périgueux de la compétence « animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Séance du
02/09/2025

Modification du tracé du chemin de Cadillac

Modification du tracé du chemin des Grangiers

La collectivité a été saisie de deux demandes concernant la modification du tracé de deux chemins, l'une pour une portion du chemin de Cadillac, l'autre pour une portion du chemin des GRANGIERS.

Ces chemins traversent actuellement deux propriétés privées différentes

Pour le **chemin de Cadillac**, la demande porte sur la possibilité de modifier le tracé du chemin rural dont une partie passe à l'intérieur d'une propriété et sur laquelle, la propriétaire a installé une clôture ne permettant plus le libre passage. La proposition vise à :

- la cession par la commune à la propriétaire de la partie de chemin clôturé : 72m²,
- la cession par la propriétaire à la commune, d'une partie de terrain lui appartenant, afin de modifier le tracé dudit chemin et en contre partie de la surface rétrocédée par la commune : 79 m²,
- l'achat par la commune d'une partie de terrain cadastré BK 280 pour permettre la continuité du chemin et son déplacement (147 m²) .

Pour le **chemin des Grangiers**, la demande porte sur le fait que le chemin passe également dans une propriété privée, ce qui ne permet pas au propriétaire de clôturer son terrain.

Ce dernier sollicite l'abandon dudit chemin par la collectivité au profit du chemin privé lui appartenant, lequel se situe à l'extrémité de sa propriété. Il est précisé que le chemin rural existant n'est plus emprunté par les usagers qui utilisent le chemin privé.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et s'être assurés que les modifications de tracés garantissaient la continuité des chemins dans la largeur ainsi que la qualité environnementale, les membres de l'assemblée, à l'unanimité :

- acceptent le principe de modification des tracés des chemins de Cadillac et Grangiers présentés,
- autorisent Madame le Maire à lancer toutes les démarches administratives et juridiques nécessaires aux procédures de déclassement, de bornage, de cession et d'acquisition amiables,
- fixent le prix d'achat et de cession des terrains nécessaires aux opérations à 1€ /m² et décident des modalités de répartition des frais liés à ces opérations.

POUR INFORMATION ET DIVERS

TRAVAUX :

Réhabilitation de l'école : la phase II du programme a débuté début juillet 2025. Le désamiantage a été réalisé et les cloisons enlevées. Le préau a également été démoli.

Voirie : le circuit Poulidor et la route des Brandisset ont fait l'objet de travaux de point à temps.

Travaux du SDE : Plusieurs chantiers sont encore en cours. Le SDE fera l'objet d'une relance afin que ces derniers soient terminés dans les meilleurs délais.

Achat du terrain à la SCAR : Le projet d'achat du terrain à la SCAR pour la réalisation du futur service technique est toujours en cours. L'implantation de la servitude de passage pour la commune et la SCAR vient d'être validée.

Gymnase : la planification d'occupation pour la rentrée n'a pas posé de problème et reste similaire à l'année 2024/2025. Une prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu.

MOUVEMENT DU PERSONNEL :

Madame le Maire informe l'assemblée des mouvements de personnel liés au départ en retraite d'une ATSEM et à la démission de l'adjointe du service restauration. Ces deux personnes ont été remplacées.

Séance du
02/09/2025

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026 :

Monsieur PACK précise que les effectifs sont de 153 enfants, répartis par classe et par enseignants (aux enseignants et personnel, il faut ajouter deux AESH).

Pour la maternelle : 11 petites sections, 20 moyennes sections et 16 grandes sections

Pour la primaire : 22 CP, 23 CE1, 15 CE2, 21 CM1 et 25 CM2

La cantine compte 153 enfants inscrits.

PERISCOLAIRE :

Madame BARBUT précise que les inscriptions à l'ALSH de mercredi se font désormais de période à période. Ce qui permet d'ajuster le nombre des encadrants en fonction du nombre d'enfants à accueillir.

Le séjour du club ados de cet été s'est très bien passé. Les enfants et encadrants ont apprécié la qualité de ce séjour et les activités proposées.

Un conseil municipal des enfants sera de nouveau élu en octobre 2025 et Madame BARBUT fait un rapide point sur l'avancement du chantier de création d'une aire de jeux voulue par le conseil municipal des enfants sortant.

CCAS :

Madame BARBUT présente le bilan d'activité du CCAS 2024 :

- 35 dossiers ont été ouverts ou réouverts
- Le CCAS est intervenu pour un montant d'aides qui s'élève à 2 087.34 € (aides à l'énergie, eau, bons alimentaires, bons d'essence, BSR, BAFA, CASIOPEA, licences sportives).
- Les colis de Noël ont été distribués en 2024 pour un montant de 6 421.35 €.

Madame BARBUT reste la référente AMELIA pour la constitution des dossiers et fait le lien entre les services du Grand Périgueux, Soliha et le demandeur.

Madame BARBUT rappelle les aides pouvant être allouées et qui ont été reconduites.

Pour information aux élus, le repas des aînés aura lieu le 13 décembre 2025, dans la salle des fêtes, de nouveau disponible en raison de l'achèvement des travaux du restaurant scolaire.

FESTIVITES ET DIVERS :

Madame BRUNE dresse un bilan des festivités de l'été :

- Ciné plein air : film « MOON LE PANDA » 120 personnes ont assistées à la projection.
- Concert MNOP avec DOUCHAPT BLUES : 500 spectateurs sur la soirée avec 2 points de restauration, lesquels ont servi près de 270 repas.

Madame BRUNE fait part des autres manifestations initiées par les associations et qui ont entraîné un dynamisme certain au village, à savoir : la Fête du pain : (association les Amis du pain), la Nuit des chapeaux blancs (Limens), la Nuit des étoiles (Foyer rural).

« La journée des chemins » a eu lieu fin juin 2025. Les chasseurs, des marcheurs et élus y ont participé. A noter que le balisage des chemins réalisé par certains élus, est terminé depuis juin 2025. Concernant la collecte des déchets, il est constaté qu'il y a moins de sacs noirs abandonnés à côté des bornes mais que de nombreux encombrants y sont déposés alors même que ces derniers peuvent être emmenés à la déchetterie. Le conseil municipal en appel au civisme de chacun.

Par ailleurs, sur ce point Madame BRUNE souligne qu'une convention peut être signée avec ARTEC pour le ramassage des encombrants au domicile des administrés ne pouvant se rendre à la déchetterie, deux fois par an moyennant 100 € par passage.

Séance du
02/09/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.